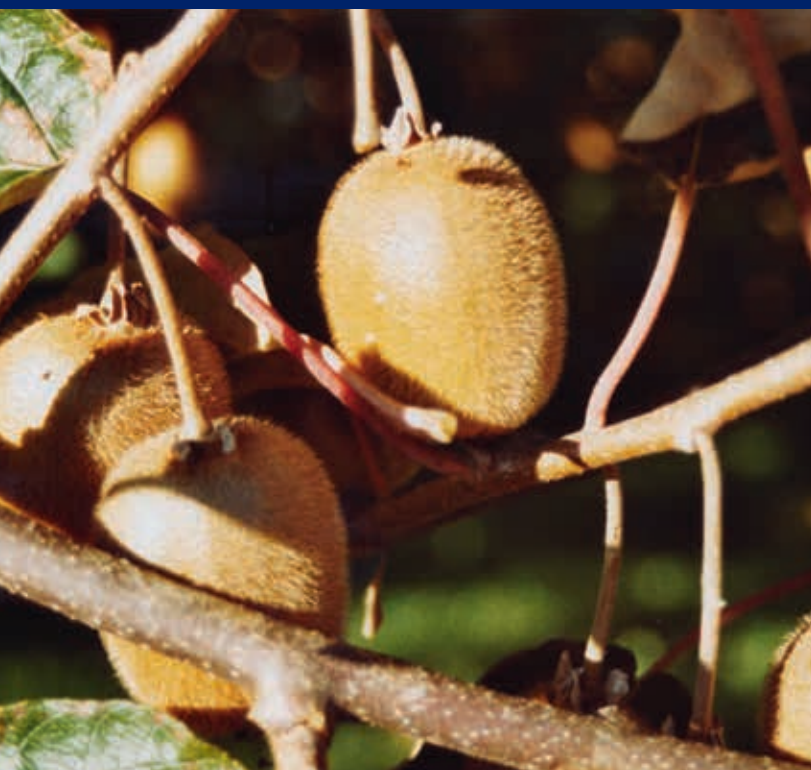


RAPPORT DE GESTION 2017





**Caisse d'Epargne
d'Aubonne**

Société coopérative

RAPPORT DE GESTION 2017

180^E EXERCICE

Banque fondée en 1837

SOMMAIRE

ORGANES DE LA BANQUE	3
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	4
RAPPORT D'ACTIVITÉ	6
INFOGRAPHIES	8
FONDATION DU 175 ^{ÈME} DE LA CAISSE D'ÉPARGNE D'AUBONNE	12
COMPTES ANNUELS	15
ANNEXES AUX COMPTES	21
1. RAISON SOCIALE, PRINCIPES COMPTABLES ET RISQUES	22
2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	28
3. INFORMATIONS RELATIVES AU HORS-BILAN	33
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	34
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	36
DEVOIRS DE PUBLICATION EN LIEN AVEC LES FONDS PROPRES ET LES LIQUIDITÉS	38

ORGANES DE LA BANQUE

Conseil d'administration

Jean-Christophe DE MESTRAL	Président	Terme du mandat 2021
Jean-Philippe EGGER	Vice-président	Terme du mandat 2019
Jean-Marie SURER	Secrétaire	Terme du mandat 2020
Jean-Marc FAVRE	Membre	Terme du mandat 2020
Eric MÜLLER	Membre	Terme du mandat 2018

Direction

Olivier THIBAUD	Directeur
Fabio MOSENA	Directeur

Organe de révision et société d'audit

BDO SA, Lausanne	Terme du mandat 2020
------------------	----------------------

Révision interne

A & A Révision Sàrl, Le Mont-sur-Lausanne

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la Caisse d'Épargne d'Aubonne met en œuvre les critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment :

- appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise chaque fois qu'ils sont compatibles avec son statut de société coopérative et à la taille de ses activités ;
- repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement ;
- améliorer en permanence les informations qu'elle communique.

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration est composé uniquement de membres non exécutifs. Ses membres n'exercent et n'ont exercé aucune autre fonction au sein de la Banque au cours des trois dernières années. Ainsi, tous ses membres sont réputés indépendants.

La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection.

En 2017, le Conseil d'administration s'est réuni 22 fois en séance ordinaire. En outre le Conseil a participé à une retraite d'une journée qui lui a permis d'approfondir certains sujets stratégiques, notamment les stratégies de la Banque et la gestion des risques.

Les membres de la Direction générale participent à toutes les séances du Conseil ainsi qu'aux retraites.

Jean-Christophe de Mestral, Suisse
Diplôme de physique (Angleterre)
Diplôme fédéral d'analyste financier
Certificat « Gestion et ingénierie d'actifs financiers » UNIL

Est entré et a été nommé Président du Conseil lors de l'assemblée du 27 mars 2013. Il débute auprès de la banque Cantrade, Ormond, Burrus à Genève en gestion de fortunes. Il est envoyé ensuite auprès de la maison mère, la banque Cantrade à Zurich, comme assistant du président du Conseil d'administration. Il contribue à la restructuration de banques du groupe et devient secrétaire du Conseil d'administration de la société holding du groupe. De retour à Genève, il rejoint la banque Pictet et Cie pour laquelle il travaille pendant trois ans à Montréal, Canada. Au terme de son séjour, il revient en Suisse et contribue à la création du bureau lausannois de Pictet & Cie. Indépendant depuis 2001, il rejoint le Conseil d'administration de la banque Eric Sturdza, Genève, en 2017. Il est également municipal à la commune d'Aubonne depuis 2011.

Jean-Philippe Egger, Suisse
Architecte HES

A officié au sein de l'organe de contrôle du Conseil entre 1995 et 1999 puis a été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 29 avril 1999. Depuis avril 2004, il officie comme Vice-président. Après avoir travaillé 5 ans dans un bureau d'architecte à Genève, il a ouvert son propre cabinet en 1991 à Aubonne. Il bénéficie ainsi d'une très bonne connaissance du tissu économique régional propre aux métiers de la construction. Il officie également comme expert dans l'estimation des biens immobiliers.

Jean-Marie Surer, Suisse

Doctorat en médecine vétérinaire

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 16 avril 2008 puis comme Secrétaire du Conseil depuis avril 2014. Depuis 1987, il est vétérinaire indépendant à Bière. Dès 1990, il est conseiller communal à Bière, puis de 1998 à 2017 député au Grand Conseil vaudois dont il assure la présidence en 2006-2007 et la présidence du groupe libéral puis libéral-radical de 2007 à 2015. Il est en outre membre de différents Conseils d'administration d'entreprises régionales et dans le pharma vétérinaire. Il est également engagé dans divers conseils de fondation régionaux et comités d'associations.

Jean-Marc Favre, Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne

Expert-comptable diplômé

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 21 avril 2004. Il a débuté sa carrière chez Ernst & Young SA en 1988 où il a développé son expérience dans le domaine de la finance, notamment en qualité de réviseur responsable bancaire. En 2001, Il a rejoint Société Générale Private Banking (Suisse) SA, où il exerce des fonctions de supports dans le domaine du Private Banking. Il préside le comité d'audit de la Banque.

Eric Müller, Suisse

Maître agriculteur

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 19 mars 2014 où il siège comme membre. Fortement impliqué au profit de sa région, il a siégé au conseil communal puis comme municipal d'Aubonne entre 1994 et 2016. Il a été membre ou président de divers comités d'associations professionnelles liés à l'agriculture. Actuellement, il préside encore l'Association du Réseau agro-écologique d'Aubonne et environs et siège au Conseil d'administration de la Société électrique des forces de l'Aubonne.

Membres de la Direction générale

Au 31 décembre 2017, la Direction générale est composée de deux membres disposant des mêmes pouvoirs.

Olivier Thibaud, Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne

Expert-comptable diplômé

Il a commencé sa carrière comme réviseur auprès d'Ernst & Young, rattaché au département de révision bancaire de 1992 à 1998. Puis, de 1998 à 2000, il a été collaborateur personnel de M. le Conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, alors chef du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud. Il a rejoint la Banque en 2000 en tant que directeur.

Fabio Mosena Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne

De 1987 à 1992, il a travaillé chez Givaudan SA au sein du marketing groupe puis comme trésorier. De 1993 à 1998, il a travaillé au sein de Coca-Cola Suisse et a notamment contribué à la fusion des diverses entités autonomes. De 1998 à 2014, il a travaillé dans différentes banques et négociants qui lui ont permis d'acquérir des compétences dans les domaines du Private Banking, du Compliance, des Finances et de l'IT. Il a rejoint la Banque en 2015 en tant que directeur.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Environnement économique

2017, un grand cru ? On pourrait légitimement se poser la question si l'on songe au marasme qui régnait en début d'année et aux résultats qui se dessinent aujourd'hui. Le FMI prévoyait une croissance mondiale de 3.1 % pour 2017 et maintenant envisage un résultat de 3.7 %. Ceci alors que les risques ou incertitudes liés aux tensions géopolitiques, au Brexit, aux vellétés de mesures protectionnistes et autres politiques monétaires n'ont en rien diminué. Alors pourquoi un tel redémarrage qui semble devoir se poursuivre en 2018 et 2019 ?

L'explication réside principalement dans les conditions d'investissements qui se sont améliorées grâce notamment à une faible volatilité financière, à une moindre fragilité du secteur bancaire, à une reprise observée dans certains secteurs des produits de base et à des coûts de financement bas de manière générale. Du coup, l'investissement est à l'origine de près de 60 % de l'accélération de l'activité économique en 2017, financé principalement par le crédit.

Cela a permis à certains poids lourds de l'économie mondiale comme le Brésil (1.1 %) et la Russie (1.8 %) de sortir de la récession. Parmi les autres, les Etats-Unis affichent 2.3 % de croissance, notamment grâce à une consommation privée robuste et à une demande extérieure supérieure aux prévisions. La Chine a stabilisé sa croissance à 6.8 %, confirmant les hypothèses d'un atterrissage en douceur. Le Japon a vu ses efforts couronnés de succès avec une croissance de 1.8 % soit le double de l'année passée. La zone Euro culmine à 2.4 % grâce à une politique monétaire toujours aussi accommodante et une consommation des ménages soutenue.

En Suisse, la croissance du PIB atteindrait 1 % en 2017 selon les dernières projections du SECO tout en précisant que l'indice est pénalisé par un changement de méthode statistique. Sinon, la croissance serait supérieure à celle de 2016 comme pour les autres pays développés. Les principaux facteurs contributifs sont l'affaiblissement du franc par rapport à l'Euro et le raffermissement de l'économie mondiale qui a favorisé nos exportations.

Alors oui, on peut parler d'un grand cru. Mais attention à ne pas s'endormir sur ses lauriers car les incertitudes restent considérables. Et même si le changement peut être source d'opportunités, encore faut-il être attentif pour les saisir.

Conditions-cadres légales

Comme chaque année, la Banque a dû s'adapter aux modifications législatives ou réglementaires édictées par nos autorités. Les années passent et l'on constate que le problème de la surréglementation est loin d'être anodin. Surtout depuis que l'on retranscrit dans notre droit des législations étrangères ou normes internationales sans se demander s'il y a lieu de les adapter aux réalités suisses. On peut ainsi citer les lois sur les services financiers (LSFin) et sur les établissements financiers (LEFin) qui ont pour origine les dispositions européennes MIFID I et II. Il en va de même avec la transposition des normes du Comité de Bâle, notamment sur les calculs de couverture des risques.

Perspectives

Si les perspectives à court terme sont plutôt favorables, les perspectives à moyen terme le sont moins.

La reprise simultanée dans les grandes économies, la stabilité des marchés de capitaux et les espoirs placés à court terme dans la révision fiscale aux USA devraient maintenir le sentiment d'optimisme ambiant en 2018.

À moyen terme, les perspectives économiques restent à la merci d'une recrudescence des tensions géopolitiques, de l'incertitude liée à la renégociation d'accords commerciaux qui pourraient résulter en des mesures protectionnistes et d'un resserrement inévitable des politiques monétaires pour maîtriser l'inflation.

Au niveau local, cela devrait faiblement influencer notre banque en 2018. Les taux d'intérêts devraient rester stables en Suisse, la BNS ne changeant pas de politique. La reprise des autres économies favorisera les exportations et par conséquent les investissements. La consommation des ménages restera malgré tout le principal support de la croissance grâce à l'évolution démographique, en particulier dans le canton de Vaud, à des taux d'intérêts bas et à une inflation maîtrisée.

Cette année encore le secteur de la construction devrait bien se porter même si la tendance vers des objets moins nombreux mais de plus grande taille s'est confirmée en 2017. Etant donné que le marché immobilier reste notre principale activité de crédit, il conviendra de continuer d'observer voire d'anticiper les effets de l'application de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) dans notre région. Pour ce faire, il nous faudra encore renforcer notre proximité avec les différents intervenants du secteur tout en restant très attentif aux conditions d'octroi de crédits.

Résultats

Malgré un environnement toujours plus concurrentiel et complexe, la Caisse d'Epargne d'Aubonne a une nouvelle fois la satisfaction de présenter d'excellents résultats qui lui permettent de poursuivre la consolidation de ses fonds propres qui augmentent ainsi de 7.3 %. Les avances à la clientèle ont crû de 9.8 % et les dépôts de la clientèle de 5.8 %. Malgré cet écart de progression, le taux de refinancement net des avances à la clientèle par les avoirs de la clientèle se monte à 103.3 %. Ces différents éléments permettent au bilan de progresser de 6.6 % à CHF 370 millions.

Le résultat opérationnel de CHF 3.3 millions est en hausse de 31.2 % grâce aux orientations stratégiques prises en 2016. La marge brute d'intérêt a ainsi été maintenue à 1.8 %, ce qui est appréciable au vu de la situation sur les taux d'intérêts et de la concurrence active. De tels chiffres ont permis, cette année encore, une imputation significative à la réserve pour risques bancaires afin de renforcer les fonds propres en l'absence de capital social. De ce fait, le bénéfice net se monte à CHF 598'930.-, en hausse de 2.3 % par rapport au précédent exercice.

Personnel

L'effectif opérationnel total de la Banque est resté stable en 2017. Il s'élève toujours à 11 personnes ou 10,6 en équivalent plein temps.

Risques

La Banque est exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et juridiques. La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences clés de la Banque. Aussi la direction veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration.

Le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation.

Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- une politique de risque s'étendant à tous les secteurs d'activité ;
- l'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques ;
- la définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting ;
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques ;
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques ;
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Pour le surplus, nous vous renvoyons aux annexes du rapport qui définissent plus précisément les différents risques mentionnés ainsi que leur couverture selon les prescriptions de l'Ordonnance sur les fonds propres qui transposent les accords de Bâle III.

Evénements exceptionnels

Les produits et charges extraordinaires de l'année sont dus à un contrôle AVS (produit) et à une non-facturation par un tiers de prestations historiques (charge).

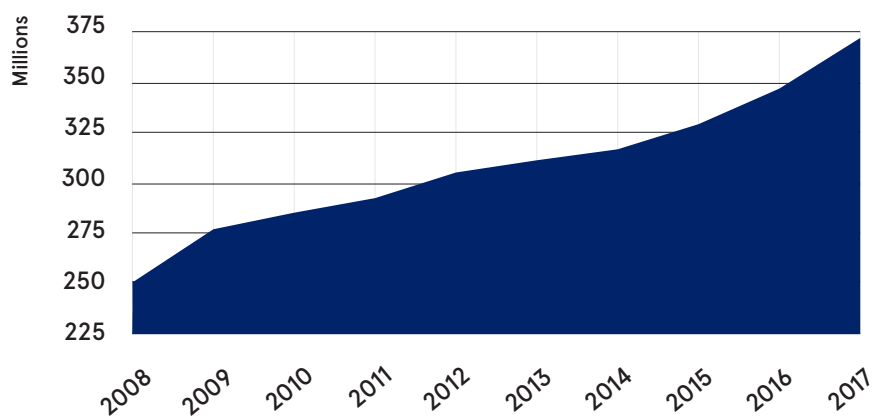
Conclusion

Pour terminer, permettez-nous encore une métaphore viticole. Atteindre ces résultats dans un tel environnement est assez similaire à un cépage planté dans un milieu difficile, peut-être même aride, et qui, au fil des ans, a su étendre ses racines profondément dans la terre pour en extraire ses particularités, ses subtilités et son identité. Encore faut-il que l'Homme en prenne pleinement conscience et sache en faire un vin bien particulier et apprécié. Nous ne saurions donc manquer de saluer notre clientèle qui nous honore de sa confiance ainsi que la Direction et le personnel de la Banque pour leur engagement et leur entregent. Soyez en sincèrement remerciés.

Le Conseil d'administration

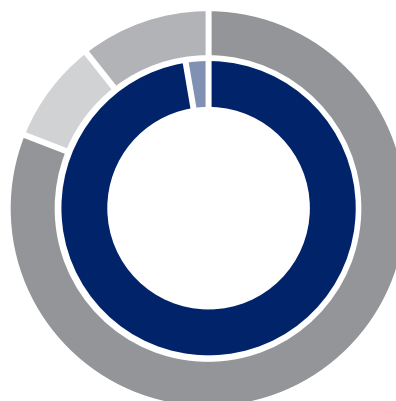
INFOGRAPHIES RELATIVES AU BILAN

Taille du bilan



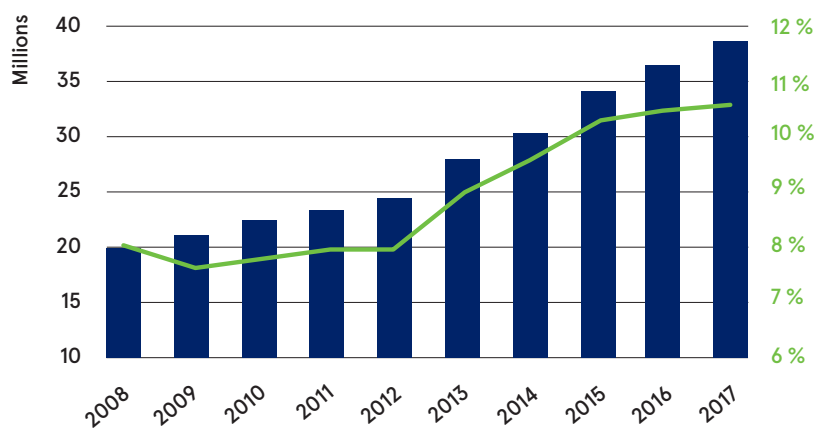
Structure du bilan 2017

- Actifs circulants
- Actifs immobilisés
- Passifs court terme
- Passifs long terme
- Passifs capitaux propres



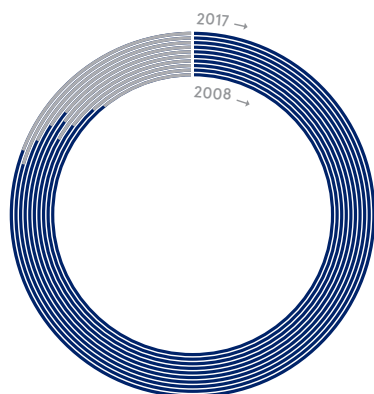
Fonds propres

- Fonds propres
- Quote-part au bilan



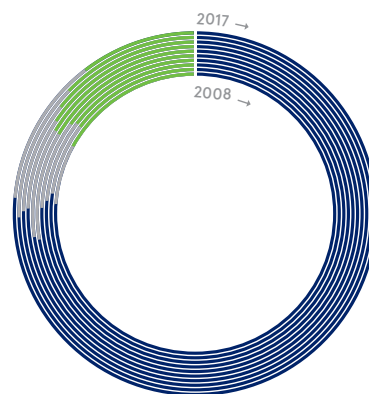
Créances sur la clientèle (Montant brut)

- Hypothèques
- Autres



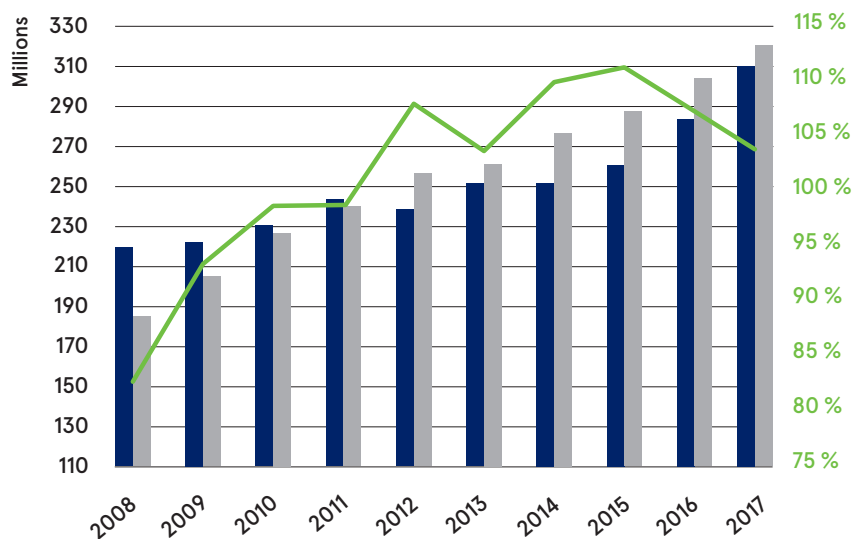
Engagements envers la clientèle (Montant brut)

- Epargne
- Autres engagements
- Obligation de caisse



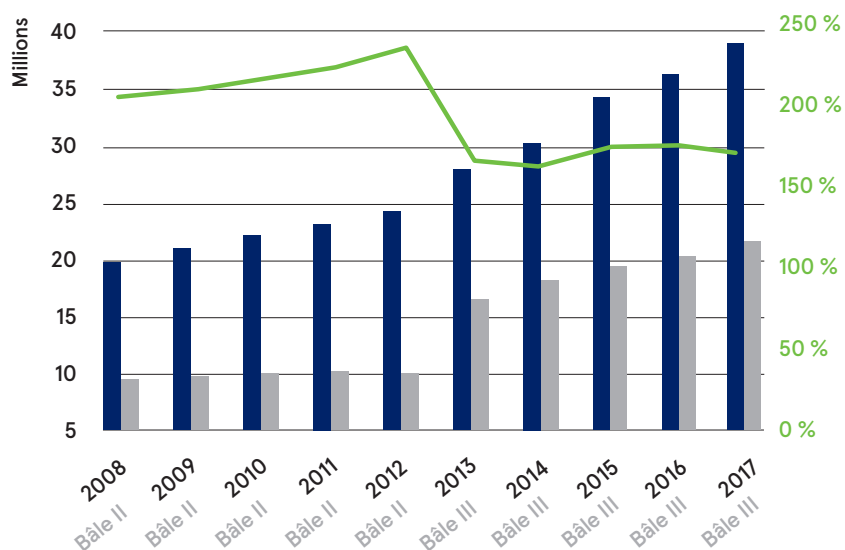
Couverture des crédits par les fonds de la clientèle (Montant net)

- Crédits
- Dépôts
- Ratio de couverture



Taux de couverture des fonds propres

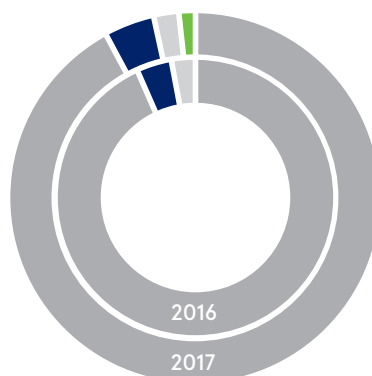
- Fonds propres
- Besoin
- Couverture



INFOGRAPHIES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

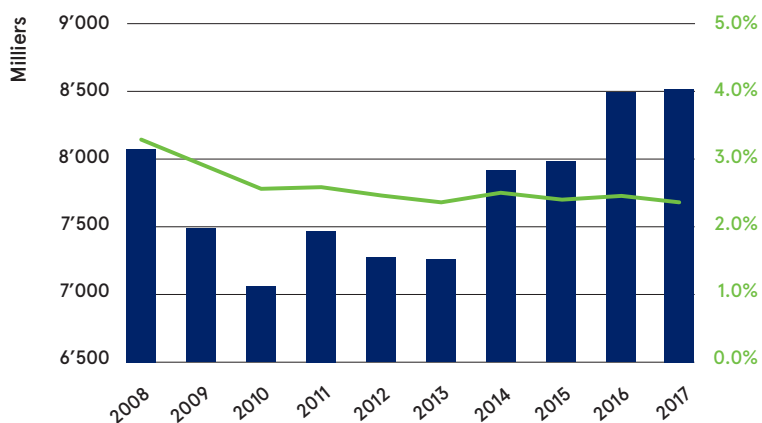
Structure des produits

- Opérations d'intérêts
- Opérations de commissions
- Opérations de négoce
- Autres résultats ordinaires



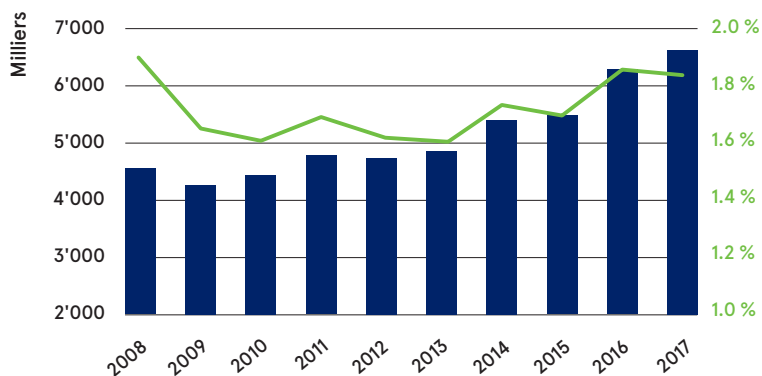
Rendement des actifs

- Produit des intérêts
- Rendement



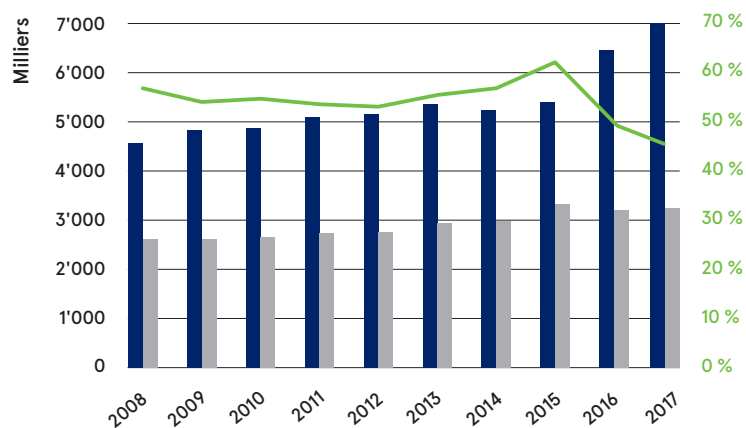
Marge brute d'intérêts

- Résultats op. intérêt
- Marge brute



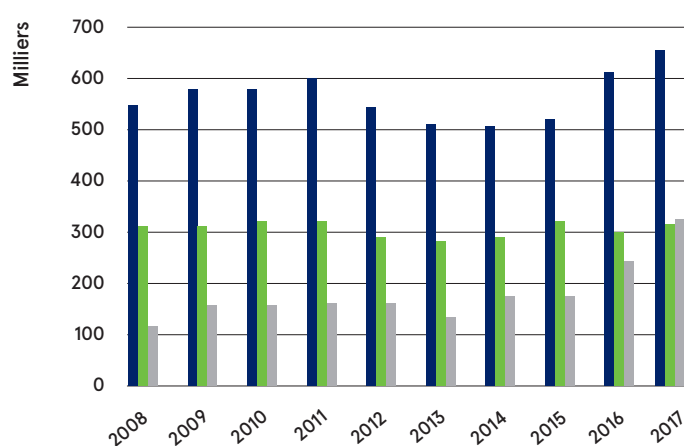
Produits vs Charges d'exploitation

- Produits
- Charges d'exploitation
- Cost/Income

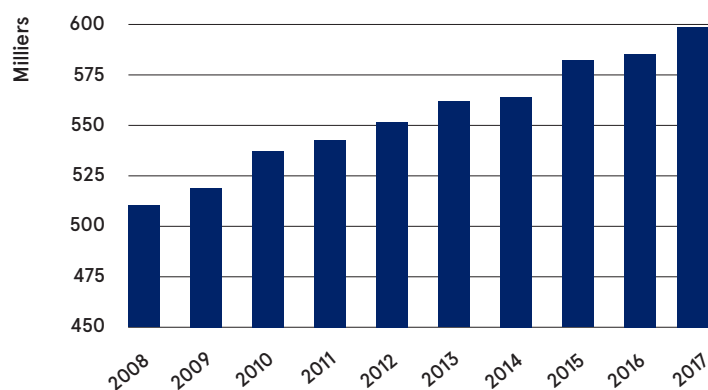


Produits, charges et résultat opérationnel par collaborateur

- Produits par EPT
- Charges/EPT
- Résultat opérationnel/EPT



Bénéfice net annuel



FONDATION DU 175^{ÈME} DE LA CAISSE D'ÉPARGNE D'AUBONNE

Créée en 2012 afin de célébrer les 175 ans de la Caisse d'Épargne d'Aubonne, la Fondation en a hérité son nom. Elle a pour vocation première de récompenser des actions singulières dans différents domaines tels que la jeunesse, la culture, l'éducation, l'humanitaire ou le social pour n'en citer que quelques-uns.

S'inspirant de la vocation locale de sa génitrice, la Fondation ne peut récompenser que des associations, individus ou entreprises qui trouvent leurs origines dans la région d'Aubonne et environs, et ce, indépendamment du lieu de concrétisation de leurs actions. Forte de cette contrainte non négligeable, la Fondation s'intéresse ainsi aussi bien à des entités bien implantées qu'à des personnes qui se distinguent par leur démarche.

Cette diversité se retrouve dans la liste des récipiendaires de ces dernières années :

La Fondation Théodora, créée par deux Aubonnois en mémoire de leur mère, qui finance et organise les visites des docteurs Rêves aux enfants hospitalisés.

Le Centre des jeunes d'Aubonne, Etoy et Gimel pour avoir pris part sur place à un programme de promotion de l'hygiène au Burkina Fasso.

Sophie Croisier, jeune élèveuse de Gimel, dont l'engagement professionnel reconnu régionalement s'est vu récompensé par la remise d'une distinction pour l'une de ses vaches dans un concours international.

La Fondation Anne Maurer-Cecchini qui a pour but de favoriser la recherche sur les maladies tropicales négligées et qui a même vu le résultat de certaines des recherches soutenues reprises comme standard de thérapies par l'OMS.

L'Association d'aide à Gao au Mali pour son programme de prise en charge de centaines d'orphelins, de lutte contre la malnutrition et d'assainissement.

L'Association des amis de Songpelsé pour son soutien actif à l'ASFUD au Burkina Faso afin de permettre aux femmes de la région de sortir de la pauvreté.

Les bénévoles livreurs de repas de la région d'Aubonne, Gimel et Apples qui se préoccupent quotidiennement de leur prochain en leur offrant de leur temps, un repas et des instants de chaleur et convivialité



Plus de 20 livreurs bénévoles de repas à domicile sillonnent les régions d'Aubonne, Apples et Gimel.



Jean-Christophe de Mestral, Président du Conseil d'administration, remet son prix à Sophie Croisier, élève à Gimel.



Guy Maurer, Président de la Fondation Maurer-Cecchini.

COMPTES ANNUELS 2017

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016

En milliers de CHF

Actifs

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Liquidités		30'924	32'821	-1'897
Créances sur les banques		19'808	21'148	-1'340
Créances sur la clientèle	2.1.	61'617	60'135	1'482
Créances hypothécaires	2.1.	248'504	222'355	26'149
Immobilisations financières	2.2.	7'500	8'826	-1'326
Actifs de régularisation		58	63	-5
Immobilisations corporelles	2.3.	1'599	1'695	-96
Autres actifs	2.4.	159	105	54
Total des actifs		370'169	347'148	23'021
Total des créances subordonnées		1'500	1'500	-

Passifs

Engagements envers les banques		3'000	-	3'000
Engagements résultant de dépôts de la clientèle		286'840	264'165	22'675
Obligations de caisse		33'669	38'724	-5'055
Emprunts et prêts des centrales d'émissions de lettre de gage	2.5.	4'800	5'800	-1'000
Passifs de régularisation		1'346	797	549
Autres passifs	2.4.	642	424	218
Provisions	2.8.	915	920	-5
Réserve pour risques bancaires généraux	2.8.	19'900	17'860	2'040
Réserve légale issue du bénéfice		18'455	17'865	590
Bénéfice reporté		3	8	-5
Résultat de la période		599	585	14
Total des passifs		370'169	347'148	23'021
Total des engagements subordonnés		-	-	-

Hors bilan

Engagements conditionnels	2.1./3.1.	414	358	56
Engagements irrévocables	2.1.	11'345	7'401	3'944
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2.1.	507	507	-

COMPTES DE RÉSULTAT 2017 ET 2016

En milliers de CHF

Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

<u>Résultat des opérations d'intérêts</u>	Annexe	31.12.2017	31.12.2016	Variation
• Produits des intérêts et des escomptes	4.2.	8'345	8'269	76
• Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		225	230	-5
• Charges d'intérêts	4.2.	-1'946	-2'209	263
Résultat brut des opérations d'intérêts		6'624	6'290	334
Variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-164	-214	50
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		6'460	6'076	384
<u>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</u>				
• Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement		-	-	-
• Produits des commissions sur les opérations de crédit		154	141	13
• Produits des commissions sur les autres prestations de service		205	190	15
• Charges de commissions		-52	-54	2
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		307	277	30
<u>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</u>	4.1.	153	137	16
<u>Autres résultats ordinaires</u>				
• Résultat des aliénations d'immobilisations financières		5	9	-4
• Résultat des immeubles		24	24	-
• Autres produits ordinaires		78	62	16
• Autres charges ordinaires		-13	-126	113
Sous-total autres résultats ordinaires		94	-31	125
<u>Charges d'exploitation</u>				
• Charges de personnel	4.3.	-1'937	-1'825	-112
• Autres charges d'exploitation	4.4.	-1'320	-1'375	55
Sous-total charges d'exploitation		-3'257	-3'200	-57
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-189	-219	30
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-195	-470	275
Résultat opérationnel		3'373	2'570	803
Produits extraordinaires	4.5.	2	-	2
Charges extraordinaires	4.5.	-27	-	-27
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4.5.	-2'040	-1'700	-340
Impôts	4.6.	-709	-285	-424
Bénéfice de l'exercice		599	585	14

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de CHF

Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)

	2017		2016	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
• Résultat de l'exercice	599	-	585	-
• Variation des réserves pour risques bancaires généraux	2'040	-	1'700	-
• Variation des correctifs de valeurs pour défaillance et perte	164	-	214	-
• Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	189	-	219	-
• Variation des autres correctifs de valeurs et provisions	435	440	465	-
• Comptes de régularisation actifs	5	-	192	-
• Comptes de régularisation passifs	549	-	-	188
Solde du financement interne	3'981	440	3'375	188

Flux de fonds des mutations des immobilisations corporelles

• Immeubles	-	-	-	-
• Autres immobilisations corporelles	-	93	-	209
Solde des mutations des immobilisations corporelles	-	93	-	209

Flux de fonds de l'activité bancaire

	2017		2016	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
<u>Opérations à moyen et long terme (> 1 an)</u>				
• Engagements envers les banques	-	-	-	-
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-	-	-	-
• Obligations de caisse	-	2'600	-	4'560
• Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-	-	-	-
• Autres engagements	-	-	-	-
• Créances sur les banques	-	-	5	-
• Créances sur la clientèle	-	-	700	-
• Créances hypothécaires	-	-	-	-
• Immobilisations financières	1'396	-	1'392	-
• Autres créances	-	-	-	-
<u>Opérations à court terme</u>				
• Engagements envers les banques	3'000	-	-	-
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22'675	-	18'020	-
• Obligations de caisse	-	2'455	1'818	-
• Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-	1'000	-	-
• Autres engagements	218	-	-	220
• Créances sur les banques	1'340	-	-	6'670
• Créances sur la clientèle	-	1'489	-	12'150
• Créances hypothécaires	-	26'306	-	11'237
• Immobilisations financières	-	70	-	8
• Autres créances	-	54	-	62
Solde de l'activité bancaire	28'629	33'974	21'935	34'907
Etat des liquidités	1'897	-	9'994	-
Total	34'507	34'507	35'304	35'304

EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

En milliers de CHF

	31.12.2017	31.12.2016
Bénéfice de l'exercice	599	585
Bénéfice reporté	3	8
Bénéfice au bilan	602	593
Prélèvements affectant la réserve légale issue du bénéfice	-	-
Total à la disposition de l'assemblée générale	602	593
<u>Proposition du Conseil d'administration</u>		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-600	-590
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-
Report à nouveau	2	3

ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de CHF

	Capital social	Réserve légale issue du bénéfice	Réserve pour risques bancaires généraux	Réserve facultative issue du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2017	-	17'865	17'860	8	-	585	36'318
Répartition du bénéfice 2016	-	590	-	-5	-	-585	-
Attribution aux réserves pour risques	-	-	2'040	-	-	-	2'040
Résultat de la période	-	-	-	-	-	599	599
Capitaux propres au 31 décembre 2017	-	18'455	19'900	3	-	599	38'957

La Banque est organisée sous la forme d'une société coopérative sans capital social.

ANNEXES AUX COMPTES 2017

1. RAISON SOCIALE, PRINCIPES COMPTABLES, RISQUES ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1.1. Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Caisse d'Epargne d'Aubonne est une société coopérative sans capital social de droit suisse avec une représentation unique à Aubonne. Fondée en novembre 1837, elle exerce son activité principalement dans les districts autour de son siège.

1.2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

1.2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi sur les banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la circulaire 15/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les comptes sont établis selon le principe de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats et constituent le bouclage individuel statutaire. Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

1.2.1.1. Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation. Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous. L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Le passif comprend les dettes à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie ;
- compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes ;
- compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.

1.2.1.2. Instruments financiers

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter. La Banque classe ses créances en 8 classes de notation. Aux crédits, fortement compromis, de la classe 8 sont appliquées des corrections de valeur individuelles.

Les créances jugées partiellement ou entièrement irrécupérables ou pour lesquelles a été produit un abandon de créance sont amorties par prélèvement sur la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

En plus des corrections de valeur individuelles, la Banque constitue des corrections de valeur pour risques latents de défaillance existant à la date d'évaluation. Les risques latents de défaillance résultent des risques présents à la date du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, dont on ne prendra la mesure qu'ultérieu-

rement. Leur détermination repose sur l'application d'un taux fixe de 0.5 % sur l'ensemble du portefeuille de crédits, hors créances sur les banques.

Les corrections de valeur individuelles et les corrections de valeur pour risques latents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

1.2.1.3. Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. En 2017, tous les engagements envers les banques représentent des dépôts volontaires de nos correspondants.

1.2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent contenir des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente. Normalement, aucun titre de créance n'est destiné à être conservé jusqu'à l'échéance.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

1.2.1.5. Immobilisations corporelles

Sont activés les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et dont la valeur dépassent CHF 10'000.-. Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles», en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence ; à savoir :

Véhicules et informatique	3 ans
Equipement de bureau	4 ans
Immeubles	25 ans

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque. Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

1.2.1.6. Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles créées par la Banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan et évaluées selon les mêmes principes que les immobilisations corporelles. Actuellement, la Banque ne détient aucune valeur immatérielle.

1.2.1.7. Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

1.2.1.8. Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

1.2.1.9. Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique «Impôts» ;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique «Charges de personnel» ;

- les autres provisions par la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes», à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique «Charges de personnel».

1.2.1.10. Réserve pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque. Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat «Variations des réserves pour risques bancaires généraux». Elles sont fiscalement imposées.

1.2.1.11. Impôts

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «Comptes de régularisation» (passif) et sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

La Banque détermine de manière systématique les différences d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et les valeurs comptables. Elle prend en compte les effets fiscaux latents en constituant des provisions par la rubrique «Impôts».

1.2.1.12. Comptes de régularisation

Les charges et les produits d'intérêts, les commissions, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont délimités dans le temps.

1.2.1.13. Engagements de prévoyance

La société a signé pour la prévoyance professionnelle de ses collaborateurs des contrats d'affiliation à une institution de prévoyance appliquant les dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle (LPP) en Suisse. Tous les plans de prévoyance de la Banque sont constitués en primauté des cotisations et sont financés tant par l'employeur que par les employés sur la base des cotisations réglementaires. Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique «Charges de personnel».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels de l'institution de prévoyance établi en Suisse selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant pour l'institution de prévoyance.

1.2.1.14. Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

1.2.2. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les chiffres de l'exercice de référence et le précédent sont comparables et ne font l'objet d'aucune modification des principes de comptabilisation et d'évaluation.

1.2.3. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts mais amortis par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». Sont considérés comme tels les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés.

1.2.4. Conversion des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. Les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour de la date de clôture. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

La conversion des monnaies étrangères a été effectuée aux cours suivants :

	31.12.2017	31.12.2016
USD	0.9763	1.0174
EUR	1.1704	1.0728
GBP	1.3202	1.2554

1.3. Gestion des risques

Toute activité expose la Banque à des risques stratégiques, commerciaux, de marché, de crédit et opérationnels. L'ensemble de ces risques sont appréhendés de manière intégrée et globale par un processus dont les objectifs sont :

- la connaissance et la maîtrise de l'exposition aux risques par rapport à l'environnement réglementaire et économique ;
- une adéquation entre la capacité de prise de risque et le profil de risque défini ;
- une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et aux fonds propres engagés.

La gestion des risques de la Banque se base notamment sur les principes suivants :

- maintenir uniquement des positions dont on connaît et peut gérer les risques ;

- maintenir un niveau de prise de risque en adéquation avec la tolérance au risque en termes de variation du résultat et du niveau de fonds propres visé ;
- évaluer et surveiller tous les risques quant à leur impact financier, réglementaire et de réputation.

Le Conseil d'administration fixe la politique en fonction du risque et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la politique de risque.

1.3.1. Risques stratégiques et commerciaux

Tout changement notable de l'environnement économique ou réglementaire peut affecter de manière conséquente les choix stratégiques de la Banque. Il en est de même pour tout changement concurrentiel qui peut compromettre les décisions d'affaires prises.

1.3.2. Risques de crédit

1.3.2.1. Prêts à la clientèle

La gestion et le contrôle des risques de crédit ont pour base la politique de crédits de la Banque, laquelle détermine notamment les conditions d'octroi et la surveillance des crédits. Le but du crédit, l'intégrité du client ainsi que la capacité financière du preneur de crédit et la proportionnalité de l'opération constituent des éléments importants. La politique de crédits est réexaminée annuellement et complétée par des directives internes détaillées.

Les engagements envers les contreparties sont encadrés par des limites de crédit. S'agissant de la clientèle, le repère utilisé pour la détermination de la hauteur maximale du crédit est la capacité d'endettement. Les taux de nantissement des sûretés sont établis selon les normes bancaires usuelles. Les gages immobiliers font l'objet d'une évaluation qui tient compte de son usage. Lorsque la solvabilité laisse à désirer, la Banque prend pour critère la valeur de liquidation des sûretés. Le financement maximal est fonction des taux de nantissement internes de la Banque ainsi que de la capacité financière. Suivant le risque, des amortissements sont exigés.

Les positions de crédit et les sûretés sont réexaminées régulièrement, le cas échéant avec correction de valeur, ceci en application des processus exposés au chapitre 1.4 « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

1.3.2.2. Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie ainsi que de sa dotation en fonds propres. Le respect des limites est surveillé quotidiennement. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément à une aggravation du risque.

1.3.3. Risque de variation de taux

Le risque de taux naît du déséquilibre entre les échéances des actifs et des passifs. La mesure et le pilotage des risques résultant de ce déséquilibre sont donc d'une grande importance. Les effets sur le revenu et les capitaux propres de la Banque sont mesurés à l'aide du progiciel Focus ALM.

La Banque n'étant pas active sur le marché de l'hypothèque à taux fixe, ce risque est fort limité.

1.3.4. Autres risques de marché

1.3.4.1. Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères. Les risques de change sont pris en compte dans le progiciel Focus ALM.

1.3.4.2. Opérations de négoce

Les seules activités de négoce d'instruments financiers de la Banque se limitent à la gestion des immobilisations financières.

1.3.5. Liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement. Tous les flux de trésorerie importants ainsi que la disponibilité de sûretés de première qualité pouvant être utilisées pour se procurer des liquidités supplémentaires sont régulièrement vérifiés.

Les limites de liquidité et de financement sont approuvées chaque année par la direction et le conseil d'administration, qui tiennent compte de la stratégie d'affaires ainsi que de l'appétence au risque.

1.3.6. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. L'évaluation des risques opérationnels et de conformité porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Le conseil d'administration vérifie chaque année la politique de gestion des risques opérationnels. Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

1.4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

1.4.1. Créances couvertes par hypothèque

La valeur vénale des maisons familiales et habitations collectives est déterminée par la valeur intrinsèque pondérée deux fois par la valeur de rendement. Parallèlement, la Banque analyse les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur la base de ces deux éléments, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur vénale des immeubles de rendement et locatifs se base sur la valeur de rendement. La plausibilité de cette dernière est vérifiée à partir de la valeur réelle ou du prix d'achat. Lors de l'estimation, il sera tenu compte de façon appropriée des coûts d'assainissement.

S'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse entre la valeur vénale et le prix d'achat.

1.4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

1.4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur le marché des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes audités ainsi que, le cas échéant, des boucllements intermédiaires. Ces informations sont examinées en vue d'identifier une éventuelle augmentation des risques. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

1.4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont constitués en couverture des risques identifiés lesquels résultent d'un examen individuel des positions. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire.

1.5. Evaluation des sûretés de crédit

1.5.1. Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet conformément aux chiffres 1.4. ci-dessus. Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

1.5.2. Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions) facilement négociables sont acceptées. Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

1.6. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2017, date du bilan de la Banque.



2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En milliers de CHF

2.1. Couverture des créances et opérations hors bilan

Prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Créances sur la clientèle		48'494	1'989	11'443	61'926
Créances hypothécaires					
• immeubles d'habitation		216'982	-	-	216'982
• immeubles agricoles		26'933	-	-	26'933
• immeubles commerciaux		13'974	-	-	13'974
• artisanat et industrie		653	-	-	653
• autres		-	-	-	-
Total des prêts (avant compensation avec les correctifs)	31.12.2017	307'036	1'989	11'443	320'468
	31.12.2016	281'455	2'057	9'161	292'673
Total des prêts (après compensation avec les correctifs)	31.12.2017	296'756	1'979	11'386	310'121
	31.12.2016	271'544	2'007	8'939	282'490

Hors bilan

Engagements conditionnels		-	368	46	414
Engagements irrévocables		8'989	85	2'271	11'345
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		-	507	-	507
Crédits par engagement		-	-	-	-
Total du hors bilan	31.12.2017	8'989	960	2'317	12'266
	31.12.2016	5'102	819	2'345	8'266

		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Correctifs de valeurs individuels
Créances compromises	31.12.2017	18'920	10'176	8'744	8'744
	31.12.2016	18'718	9'999	8'719	8'719

2.2. Immobilisations financières

	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Titres de créance	6'232	7'619	6'331	7'765
• dont destinés à être conservé jusqu'à l'échéance	-	-	-	-
• dont disponibles à la revente	6'232	7'619	6'331	7'765
Titres de participation	1'268	1'207	2'098	1'984
• dont participations qualifiées (10 % des voix ou du capital)	-	-	-	-
Métaux précieux	-	-	-	-
Immeubles	-	-	-	-
Total	7'500	8'826	8'429	9'749
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-	-	-

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créances	1'106	892	551	-	4'951

La Banque se fonde sur les classes de notation de Standard & Poor's.
Les obligations de caisse de banque sont toutes dans la catégorie «sans notation».

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En milliers de CHF

2.3. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2016	Investissements Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable 31.12.2017
Immeubles						
• à usage de la Banque	2'035	-1'468	567	-	-26	541
• autres immeubles	1'065	-128	937	-	-42	895
Softwares	2'212	-2'196	16	5	-12	9
Autres immobilisations	1'059	-884	175	88	-109	154
Total des immobilisations corporelles	6'371	-4'676	1'695	93	-189	1'599

2.4. Autres actifs et autres passifs

Autres actifs

	31.12.2017	31.12.2016
Compte de compensation	-	-
Impôts indirects	159	105
Actifs divers	-	-
Total des autres actifs	159	105

Autres passifs

Compte de compensation	-	-
Impôts indirects	340	400
Coupons et obligations de caisse non encaissés	302	24
Autres engagements	-	-
Passifs divers	-	-
Total des autres passifs	642	424

2.5. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis/cédés				
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de la centrale des lettres de gage	8'687	4'800	9'114	5'800

2.6. Avantage/engagement économique et charges de prévoyance

	Couverture 31.12.2017 Non audité	Cotisations payées 2017	Imputations charges personnel 2017	Imputations charges personnel 2016
Plan(s) de prévoyance avec insuffisance	-	-	-	-
Plan(s) de prévoyance à l'équilibre	-	-	-	-
Plan(s) de prévoyance avec excédent	111.4 %	304	204	170
Total des plans	-	304	204	170

Tous les collaborateurs de la Banque sont affiliés à une institution de prévoyance.

Les plans souscrits sont à primauté de cotisations.

A la date d'établissement du rapport, la situation des plans de prévoyance ne présente aucun avantage ni engagement économique pour la Banque.

2.7. Parties liées

	CRÉANCES		ENGAGEMENTS	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Affaires d'organes	6'387	5'176	1'512	1'537

Les opérations sont conclues en vertu des principes généralement reconnus dans la branche bancaire.

Il n'existe pas d'opérations hors bilan significatives avec des parties liées.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En milliers de CHF

2.8. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux

	Etat au 31.12.2016	Utilisation conforme au but	Reclassifications	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolution au profit du compte de résultat	Etat au 31.12.2017
<u>Provisions</u>						
Impôts latents	-	-	-	-	-	-
Engagements de prévoyance	-	-	-	-	-	-
Risques de défaillance (hors bilan)	-	-	-	-	-	-
Autres risques d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Restructurations	465	-240	-	385	-	610
Autres provisions	455	-200	-	50	-	305
Total des provisions	920	-440	-	435	-	915
<u>Réserves pour risques bancaires généraux</u>	17'860	-	-	2'040	-	19'900
<u>Corrections de valeur</u>						
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	8'719	-	-	528	-503	8'744
Corrections de valeur pour les risques latents	1'464	-	-	139	-	1'603
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	10'183	-	-	667	-503	10'347

Le solde des autres provisions couvre principalement les risques juridiques.

La provision de restructuration se rapporte à l'informatique, à la réfection des locaux et au renouvellement d'appareils.

Les réserves pour risques bancaires généraux ainsi que la variation annuelle des provisions sont imposées.

2.9. Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger

Le bilan ne comprend pas de positions à l'étranger.

2.10. Structure des échéances des instruments financiers

	À vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Immobilisé	Total
Actifs/Instruments financiers								
Liquidités	30'924	-	-	-	-	-	-	30'924
Créances sur les banques	19'808	-	-	-	-	-	-	19'808
Créances sur la clientèle	292	58'625	1'200	500	500	500	-	61'617
Créances hypothécaires	767	240'789	1'990	4'958	-	-	-	248'504
Immobilisations financières	1'268	-	200	1'250	4'439	343	-	7'500
Total 31.12.2017	53'059	299'414	3'390	6'708	4'939	843	-	368'353
31.12.2016	56'066	273'802	2'734	4'960	6'079	1'644	-	345'285

Fonds étrangers/instruments financiers

Engagements envers les banques	-	3'000	-	-	-	-	-	3'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	90'274	196'566	-	-	-	-	-	286'840
Obligations de caisse	-	-	3'113	5'109	21'566	3'881	-	33'669
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettre de gage	-	-	-	-	4'300	500	-	4'800
Total 31.12.2017	90'274	199'566	3'113	5'109	25'866	4'381	-	328'309
31.12.2016	82'827	181'338	3'022	8'655	28'908	3'939	-	308'689

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

En milliers de CHF

3.1. Créances et engagements conditionnels

	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de couverture de crédit et similaires	156	141
Autres engagements conditionnels	258	217
Total des engagements conditionnels	414	358

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers de CHF

4.1. Résultat des opérations de négoce

Opérations sur billets et devises

31.12.2017

31.12.2016

153

137

4.2. Produit du refinancement des positions de négoce ainsi que des intérêts négatifs

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité de coûts de refinancement des opérations de négoce.

Intérêts négatifs

Intérêts négatifs concernant les opérations actives
(réduction du produit des intérêts et des escomptes)

1

22

Intérêts négatifs concernant les opérations passives
(réduction des charges d'intérêts)

-

-

4.3. Charges de personnel

Appointements (employés et organes)

1'537

1'495

Prestations sociales

349

296

Autres charges de personnel

51

34

Total des charges de personnel

1'937

1'825

4.4. Autres charges d'exploitation

Coût des locaux

63

61

Coûts de l'informatique et de la communication

558

573

Coûts des véhicules, machines, mobilier et autres installations

28

68

Honoraires de la révision externe

103

97

Honoraires de la révision interne

14

15

Autres charges d'exploitation

554

561

Total des autres charges d'exploitation

1'320

1'375

4.5. Produits et charges extraordinaires, pertes significatives, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

	31.12.2017	31.12.2016
Produits extraordinaires		
Dissolution de correctifs de valeurs devenus libres	-	-
Gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-
Divers produits extraordinaires	2	-
Total des produits extraordinaires	2	-
Charges extraordinaires		
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	2'040	1'700
Constitution d'autres provisions	-	-
Diverses charges extraordinaires	27	-
Total des charges extraordinaires	2'067	1'700

Pertes significatives

La Banque n'a pas subi de pertes significatives au cours de l'exercice de référence.

Dissolutions significatives de réserves latentes

Les comptes de la Banque ne contiennent pas de réserves latentes.

Réserves pour risques bancaires généraux

La position « Variations des réserves pour risques bancaires généraux » a été débitée de KCHF 2'040 pour la constitution de réserves pour risques bancaires généraux.

Corrections de valeur et provisions libérées

Aucune correction de valeur n'a entraîné la dissolution de provision au cours de l'exercice.

4.6. Impôts courants et latents

	31.12.2017	31.12.2016
Charges relatives aux impôts courants sur le revenu et le capital	709	285
Constitution de provisions pour impôts latents	-	-
Total des impôts	709	285
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	21.0 %	11.1 %

Il n'existe pas de reports de pertes sur les impôts de nature à avoir un impact sur l'impôt sur le revenu.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des sociétaires de la

Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative, Aubonne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO, en relation avec l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 21 mars 2018

BDO SA

Damien Repond
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Jean-François Balmain



DEVOIRS DE PUBLICATION EN LIEN AVEC LES FONDS PROPRES ET LES LIQUIDITÉS

selon Circ. FINMA 2016/1 (publication partielle selon Cm 15 ss)

Exigences en matières de fonds propres – en milliers de CHF		31.12.2017	31.12.2016
Fonds propres pris en compte		38'957	36'318
Fonds propres de base durs (CET1)		38'957	36'318
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)		-	-
Fonds propres de base (T1)		38'957	36'318
Fonds propres complémentaires (T2)		-	-
Fonds propres minimaux		15'295	13'984
Risques de crédit	Approche IRB	14'118	12'896
Risques sans contrepartie	Approche IRB	128	136
Risques de marché	Approche « de minimis »	64	36
Risques opérationnels	Approche de l'indicateur de base	985	916
(-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires	Approche IRB	-	-
Volant anticyclique		2'220	1'985
Somme des positions pondérées en fonction du risque		191'185	174'801
Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque		1.2 %	1.1 %
Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1)		20.4 %	20.8 %
Ratio des fonds propres de base (Ratio T1)		20.4 %	20.8 %
Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)		20.4 %	20.8 %
Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)		6.9 %	6.3 %
Fonds propres minimaux		4.5 %	4.5 %
Volant de fonds propres		1.3 %	0.6 %
Volant anticyclique		1.2 %	1.1 %
CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2		16.9 %	17.3 %
Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)		8.2 %	8.1 %
Objectif pour les banques de catégorie 5		7.0 %	7.0 %
Volant anticyclique		1.2 %	1.1 %
CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2		16.9 %	17.3 %

	31.12.2017	31.12.2016
Objectif en matière de fonds propres T1 (selon annexe 8 OFR)	9.7 %	9.6 %
Objectif pour les banques de catégorie 5	8.5 %	8.5 %
Volant anticyclique	1.2 %	1.1 %
T1 disponible après déduction des exigences en T2	18.4 %	18.8 %
Objectif pour les fonds propres de base (selon annexe 8 OFR)	11.7 %	11.6 %
Objectif pour les banques de catégorie 5	10.5 %	10.5 %
Volant anticyclique	1.2 %	1.1 %
Fonds propres réglementaires disponibles	20.4 %	20.8 %
Leverage Ratio – en milliers de CHF		
Leverage Ratio	10.3 %	10.3 %
Fonds propres de base (CET1 + AT1)	38'957	36'318
Engagement global	376'684	351'709
Liquidity Coverage Ratio – en milliers de CHF		
<u>Ratio pour la liquidité à court terme LCR</u>		
Moyenne 1 ^{er} trimestre	196.9 %	120.9 %
Moyenne 2 ^e trimestre	177.2 %	147.7 %
Moyenne 3 ^e trimestre	145.3 %	161.2 %
Moyenne 4 ^e trimestre	185.8 %	245.5 %
<u>Actifs liquides de haute qualité (HQLA)</u>		
Moyenne 1 ^{er} trimestre	30'094	35'417
Moyenne 2 ^e trimestre	29'717	31'389
Moyenne 3 ^e trimestre	30'782	25'758
Moyenne 4 ^e trimestre	29'472	31'579
<u>Flux nets de trésorerie</u>		
Moyenne 1 ^{er} trimestre	15'282	29'300
Moyenne 2 ^e trimestre	16'770	21'252
Moyenne 3 ^e trimestre	21'186	15'975
Moyenne 4 ^e trimestre	15'858	12'861



Caisse d'Epargne d'Aubonne
Société coopérative

Rue de l'Hôtel-de-Ville 21
Case postale 56
1170 Aubonne

Tél. 021 821 12 60
Fax 021 808 79 42
www.ceanet.ch
info@cea.rba.ch

A vos côtés. Toujours.